

Image not found or type unknown



Palement du FTIG OK mais ...

Par **jugeo**, le **07/09/2017** à **14:23**

BONJOUR **marque de politesse**[smile4]
Le FTIG m'a effectué un virement de 462 euros il y 3 mois, mais je viens de recevoir un courrier de la Direction de l'Administration Pénitentiaire qui m'indique que le coupable a l'obligation de m'indemniser à la hauteur de 462 euros et propose un paiement mensuel de 50 euros .
J'ai déjà été payé, pouvez vous m'éclaircir ?
Merci par avance